

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 0001 / AMI/MINTP/DP/PACRI-VR/SQSVBG/APM/2024 DU 06 JAN 2025
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU THIRD-PARTY MONITORING DU PROJET POUR
L'AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ, LA RÉSILIENCE ET L'INCLUSION (PACRI).

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement, pour couvrir le coût du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour la Mise en œuvre du Third-Party Monitoring (TPM) du Projet pour l'Amélioration de la Connectivité, la Résilience et l'Inclusion (PACRI).
2. Le PACRI dont la portée va au-delà de la mise en œuvre d'infrastructures de transports routier vise principalement (1) l'amélioration de la connectivité et des échanges internes et transfrontaliers avec la réhabilitation des tronçons en très mauvais état dont principalement Mora-Dabanga-Kousséri ; (2) l'amélioration de la résilience climatique des infrastructures ; (03) l'amélioration de la résilience et l'inclusion des populations riveraines à travers un meilleur accès aux services de base et aux opportunités socio-économiques.
3. Il est organisé autour de trois (03) Composantes à savoir :
 - Composante 1 : Travaux de réhabilitation et d'entretien des routes ;
 - Composante 2 : Amélioration des infrastructures communautaires dans les zones sélectionnées et les communautés d'accueil des refuges de la région de l'Extrême-Nord ;
 - Composante 3 : Renforcement institutionnel du secteur des transports.
4. Les services prévus au titre de cette opération consisteront essentiellement à :
 - Vérifier le respect des différentes mesures de gestion de la sécurité PGS, identifier les lacunes et les failles et faire les recommandations nécessaires ;
 - Faciliter la collecte, le traitement et la clôture en temps opportun des réclamations liées à la sécurité du MGP du projet ;
 - Mettre à jour le diagnostic de sécurité Plan.
 - Recueillir des perceptions sociales concernant les mesures de sécurité et la présence de forces militaires dans la zone du projet, y compris les comportements inappropriés ou les violations des droits de l'homme. Pour cela, le TPM impliquera la population de la zone du projet et sollicitera leurs points de vue afin de recueillir preuves et trianguler les informations.
 - Agir, traiter et signaler les cas d'incidents et d'accidents liés à la sécurité.
 - Faire des rapports réguliers.
5. Le temps d'intervention du consultant est de **trente (30) mois** exclut le temps de validation des rapports par l'Administration.
6. Le Ministre des Travaux Publics, invite les firmes de consultants (ci-après désignés les Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...). Les critères de présélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- ❖ Justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans dans le suivi et l'évaluation des Programmes d'appuis et projets de développement financé par les Partenaires Techniques et Financiers (avec justificatif : copie contrat attestation de bonne fin ou PV) ;
 - ❖ Expérience spécifique [au moins deux (02) missions similaires] dans la mise en œuvre du Third Part Monitoring (TPM) dans les projets d'infrastructures (avec justificatif : copie des contrats) ;
 - ❖ Avoir des connaissances des standards internationaux et des politiques des partenaires Techniques et Financiers ;
 - ❖ Avoir une connaissance de la zone d'intervention du projet ainsi que les zones sujettes à des conflits de sécurité (avec justificatif : copie des contrats) ;
 - ❖ Avoir un siège dans la zone du projet (Extrême-Nord) serait un atout.
7. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III relatifs au conflit d'intérêt et du paragraphe 3.32 de la Section III et l'annexe IV en matière de fraude et corruption du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2023 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables.
 8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-consultant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
 9. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** définie dans le Règlement sur les marchés publics.
 10. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables entre 09 heures et 15 heures, heure locale.
 11. Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier, ou par fax, ou par e-mail) au plus tard **vingt-huit (28) jours calendaires, après publication, en quatre (04) exemplaires dont un original et trois (03) copies, à 15 heures, heure locale et portant expressément la mention :**
« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU THIRD-PARTY MONITORING DU PROJET POUR L'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE, LA RESILIENCE ET L'INCLUSION (PACRI) »

A l'attention de Monsieur le Ministre des Travaux Publics
 Agence d'exécution de Projet : Direction du Projet PACRI-VR
 Sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, à Yaoundé.
 Téléphone : (237) 666 00 39 34 ; E-mail : csepr_badbm@yahoo.fr

Yaoundé, le 16 JAN 2025

Le Ministre des Travaux Publics



Emmanuel NGANOU D.

CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST No. 0001/AMI/MINTP/DP/PACRI-VR/SQSVBG/APM/2024 OF JAN 2025
RECRUITMENT OF A CONSULTANT for the implementation of Third-Party Monitoring of the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion (PACRI).

1. **The Government of the Republic of Cameroon** has obtained funds from the International Development Association to cover the cost of the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion and intends to use part of the funds to pay for a consultancy contract **for the implementation of Third-Party Monitoring (TPM) of the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion (PACRI).**
2. PACRI, whose scope goes beyond the construction of road transport infrastructure, mainly aims to (1) improve connectivity as well as internal and cross-border trade by rehabilitating sections that are in a very poor condition, essentially Mora-Dabanga-Kousseri; (2) improve the climatic resilience of infrastructure; (03) improve the resilience and inclusion of local populations through better access to basic services and socio-economic opportunities.
3. It is structured around three (3) components, namely:
 - Component 1: Road rehabilitation and maintenance works;
 - Component 2: Improvement of community infrastructure in selected areas and communities hosting refugees in the Far-North Region;
 - Component 3: Institutional reinforcement of the transport sector.
4. The services to be provided under this operation will mainly consist in:
 - Checking compliance with the Security Management Plan (SMP), identify loopholes and shortcomings and make any necessary recommendations;
 - Facilitating the collection, processing and timely closure of safety complaints related to the project's Complaints Management Mechanism (CMM);
 - Updating the safety plan diagnosis.
 - Gathering social perceptions concerning security measures and the presence of military forces in the project area, including inappropriate behaviour or human rights violations. To this end, the TPM will involve the population of the project area and request their opinion in order to gather evidence and cross-check information.
 - Acting on, dealing with and reporting safety incidents and accidents.
 - Providing regular reports.
5. The consultant's intervention period is **thirty (30) months** excluding the time required for the reports to be validated by the Administration.
6. The Minister of Public Works hereby invites consulting firms (hereinafter referred to as Consultants) to express their interest in providing these services. Interested Consultants must provide information indicating that they have the required qualifications and relevant experience for the performance of the said services (brochures, description of similar assignments, experience under similar conditions, availability of skills among staff, etc.). The pre-selection criteria for short-listing are as follows:
 - ❖ Proof of at least 10 years of general experience in the monitoring and evaluation of support programmes and development projects financed by Technical and Financial Partners (with supporting documents: copy of contract, attestation of proper completion or minutes);

- ♣ Specific experience [at least two (2) similar missions] in the implementation of Third Party Monitoring (TPM) in infrastructure projects (with supporting documents: copies of contracts);
 - ♣ Knowledge of international standards and the policies of Technical and Financial Partners;
 - ♣ Knowledge of the project area and areas prone to security conflicts (with supporting documents: copies of contracts);
 - ♣ Having the head office in the project area (Far-North) would be an asset.
7. Consultants are hereby informed that the provisions of Paragraphs 3.14, 3.16 and 3.17 of Section III relating to conflicts of interest and Paragraph 3.32 of Section III and Appendix IV relating to fraud and corruption of the World Bank's "Procurement Regulations for Investment Project Financing (IPF) Borrowers, September 2023 Edition ("World Bank's Procurement regulations on conflict of interest") are applicable.
 8. Consultants may associate with other firms to enhance their qualifications, but must clearly indicate whether the association takes the form of a consortium and/or sub-contracting. In the event of a consortium, all the partners will be jointly and severally liable for the entire contract, if selected.
 9. A consultant will be selected in accordance with the **Quality and Cost-Based Selection (QCBS)** method defined in the Public Contracts Regulations.
 10. Further information can be obtained from the address below, on working days between 9 a.m. and 3 p.m. local time.
 11. Expressions of interest must be submitted in writing and in quadruplicate (4), including one (1) original and three (3) copies, to the address below (in person, by post, fax, or email) no later than **twenty-eight (28) calendar days after publication, at 3 p.m. local time**, and must be expressly labelled:
"CALL FOR EXPRESSION OF INTEREST FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTANT to implement Third-Party Monitoring in the Project to Improve Connectivity, Resilience and Inclusion (PACRI)"

To the Minister of Public Works
 Project Execution Body: PACRI-VR Project Management
 Located at the Centre Regional Delegation of Public Works, Yaounde.
 Telephone: (237) 666 00 39 34; E-mail: csepr_badbm@yahoo.fr

Yaounde, 06 JAN 2025

The Minister of Public Works



Emmanuel NGAMOU D.